

**SAF**

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

# JOURNEE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 17 MAI 2019 à Marseille



## QUAND LE PENAL SE MET AU TRAVAIL

*MARSEILLE, VENDREDI 17 MAI 2019  
Maison de l'Avocat  
51 rue Grignan 13006 MARSEILLE*

## Renseignements et inscriptions

Syndicat des Avocats de France 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS  
Tél. 01 42 82 01 26 - Email: [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)  
[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

# SAF

SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE

## JOURNEE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 17 MAI 2019

### PROGRAMME

#### QUAND LE PENAL SE MET AU TRAVAIL

##### 9h00: Accueil des participants et introduction

##### 9h30 -10h00 : Démasquer les écueils de la procédure pénale

##### 10h00 -10h30 : Le séjour : Quand l'inspecteur du travail mène l'enquête

- L'inspecteur du travail acteur du droit pénal du travail :  
*Aude FLORNOY, syndicaliste CGT de l'Inspection du Travail*

##### 10h30 – 12H30: Course poursuite en civil ou au pénal

- L'articulation des procédures civiles et pénales
- Le choix des procédures
- L'utilisation de la preuve pénale au civil
- L'utilisation des référés civils pour le pénal
- Exemple des dossiers amiante

##### 12H30 -15h30 Patrons, vous voilà prévenus ! Des domaines dans lesquels des actions peuvent être engagées à la fois au civil et au pénal

- Le patron à la Santé ?
- Qui discrimination dit condamnation :  
*David METIN, Avocat au Barreau de VERSAILLES*
- Débusquer le travail dissimulé,  
*Aline CHANU, Avocate au Barreau de PARIS*
- Quand l'employeur s'en prend au collectif : résister en bande organisée :  
*Céline PARES, Avocate au Barreau de PARIS*

*"les actions en lien avec les relations collectives du travail entraves, actions pour dénoncer ABS des dirigeants etc."*

### PEDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière sociale

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit social.

**Public visé et prérequis** toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats, conseillers prud'homaux et juristes associatifs, syndicalistes.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



# BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS  
Tél. 01 42 82 01 26 - Email : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

**INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 9 MAI 2019**

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../19.....Lieu (CP).....

Adresse : .....

CP.....Ville.....

Numéro SIRET : .....

Tél.....mail.....

Barreau ou activité professionnelle .....

**Participera la formation droit social du SAF à MARSEILLE le vendredi 17 mai 2019**

## FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation** : quatre heures trente

**Pour valider la formation**, il sera **INDISPENSABLE** d'émarger la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi en début de séance.

Une attestation de présence vous sera adressée après la formation.